



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2024
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-sixième session

New York, 4-7 mars 2025

Point 3 j) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
comptabilité environnementale et économique

Rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2024/312 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer à la Commission de statistique, pour examen et décision, le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique.

* [E/CN.3/2025/1](#).



I. Introduction

1. À sa cinquante-cinquième session, tenue du 27 février au 1^{er} mars 2024, la Commission de statistique a adopté la décision 55/109 (voir [E/2024/24-E/CN.3/2024/36](#), chap. I, sect. C), dans laquelle elle :

a) A approuvé la proposition de mise à jour du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE), en affirmant que le Cadre devrait demeurer adaptable compte tenu des nouvelles demandes de données environnementales et économiques intégrées à l'appui de la lutte contre les changements climatiques, de l'économie circulaire, de la réduction des risques de catastrophe, de la gestion des ressources, de la croissance verte et des emplois verts, de la biodiversité et d'autres politiques et être aligné sur le Système de comptabilité nationale actualisé et la balance des paiements et les autres normes, classifications et manuels récemment révisés, selon qu'il convient, et demandé au Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique de lui présenter, à sa prochaine session, la liste des questions à examiner et le plan de mise à jour du Cadre ;

b) A encouragé les pays, les organisations internationales, les banques multilatérales de développement et les donateurs à participer activement à la mise à jour du Cadre et à fournir des contributions financières et des contributions en nature à cette fin ;

c) S'est félicitée de l'utilisation du SCEE comme base méthodologique pour plusieurs des principaux indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et a demandé aux organismes nationaux de statistique de collaborer avec leurs personnes référentes pour la biodiversité et encouragé le Comité à soutenir l'application du cadre de suivi et à faciliter la collaboration entre les acteurs de la statistique et ceux de la biodiversité afin de renforcer le suivi et la communication de l'information au niveau national ;

d) A constaté avec satisfaction les progrès accomplis par le Comité dans la mise en place des bases de données mondiales du SCEE, en particulier la constitution des ensembles de données mondiales sur les comptes de l'énergie et des émissions atmosphériques, et encouragé les pays à communiquer des données et à divulguer leurs comptes ;

e) A encouragé le Comité à continuer de participer à l'Initiative du Groupe des Vingt contre les lacunes en matière de données, notamment à aider à combler le manque de données sur les changements climatiques, et à faire connaître les comptes du SCEE ;

f) S'est félicitée que le Comité s'efforce de faire avancer le programme de recherche sur le SCEE pour les écosystèmes, d'élaborer des méthodes, des lignes directrices et des outils pour faciliter la mise en pratique de cette comptabilité et de promouvoir l'utilisation des comptes dans le cadre d'initiatives internationales ;

g) A constaté avec satisfaction que la mise en œuvre par les pays du SCEE avait progressé, noté la contribution importante des partenariats, de la collaboration régionale, des communautés de pratique et du réseau de personnes référentes pour le Système à cette mise en œuvre et encouragé le Comité à accélérer encore l'application du Cadre central et du SCEE pour les écosystèmes ;

h) A soutenu les efforts déployés par les organisations internationales, les commissions régionales et les instituts de formation en statistique pour apporter une assistance technique, organiser des ateliers et des cours de formation et mettre au point des outils de compilation, et noté qu'il importait de veiller à ce que des ressources continuent d'être mises à disposition pour ces travaux ;

i) S'est félicitée que le Comité collabore avec l'Organisation mondiale du tourisme pour mettre au point le cadre statistique de mesure de la durabilité du tourisme et a noté l'intérêt manifesté par les pays pour ce sujet et encouragé le Comité à poursuivre sa collaboration dans ce domaine ;

j) A pris note avec satisfaction du programme de travail du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, notamment de la participation du Groupe à la mise à jour du Cadre central.

2. Les travaux du Comité sont organisés autour de quatre grands domaines de travail, les membres du Bureau pilotant les composantes correspondantes du programme de travail, conformément au mandat et au cadre de gouvernance du Comité. Ces domaines sont les suivants : domaine A – Coordination et communication (dirigé par le Bureau australien de statistique) ; domaine B – Travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche, divisé en deux sous-domaines : domaine B1 – Cadre central du SCEE (dirigé par Statistics Netherlands) et domaine B2 – SCEE pour les écosystèmes (dirigé par l'Afrique du Sud) ; domaine C – Constitution de bases de données [dirigé par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE)] ; domaine D – Mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques (dirigé par le Bureau national de statistique du Kenya et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique). Statistique Canada préside actuellement le Comité. Le Comité travaille en étroite collaboration avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, présidé par l'Office fédéral allemand de la statistique, afin de faire progresser les travaux pratiques et méthodologiques du Cadre central du SCEE et du SCEE pour les écosystèmes.

3. Le présent rapport décrit le programme de travail pour la mise à jour du Cadre central du SCEE, les modifications apportées au mandat et au mode de gouvernance du Comité, les progrès accomplis au cours de l'année écoulée et les futurs domaines de travail de chaque groupe de travail du Comité et du Groupe de Londres. Les mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre sont présentées à la section V.

II. Programme de travail pour la mise à jour du Cadre central du SCEE

4. À sa cinquante-cinquième session, tenue en 2024, la Commission de statistique a approuvé la proposition de mise à jour du Cadre central du SCEE et a demandé au Comité d'experts de lui présenter, pour qu'elle les examine à sa prochaine session, la liste des questions à examiner et le processus de mise à jour du Cadre. Les sections ci-après présentent la liste de questions et le processus de mise à jour, et donnent des détails sur le financement, la communication et la participation des utilisateurs.

A. Questions relatives à la mise à jour du Cadre central du SCEE

5. Au cours de l'année écoulée, par l'intermédiaire de son comité technique sur le Cadre central du SCEE, le Comité d'experts s'est employé à mettre au point la liste des questions relatives à la mise à jour du Cadre. Le comité technique a élaboré une première liste de questions, en s'appuyant sur le programme de recherche du Cadre central du SCEE, sur les problèmes découlant de la mise en œuvre du Cadre et les débats tenus lors des réunions du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, ainsi que sur la mise à jour du Système de comptabilité nationale de 2008.

6. La première liste de questions, accompagnée d'une proposition de critères de hiérarchisation, a été diffusée aux fins d'une consultation mondiale qui s'est déroulée de juillet à septembre 2024. Afin que la consultation soit le plus large possible, la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a contacté les organismes nationaux de statistique, ainsi que diverses communautés d'experts, tels que les spécialistes de la comptabilité nationale et des statistiques de finances publiques, et différentes communautés d'utilisateurs. Au total, 115 organismes nationaux de statistique, ministères de tutelle, universités, organisations internationales et organisations non gouvernementales ont répondu à la consultation. Le nombre élevé de réponses montre qu'un vaste éventail de parties prenantes manifestent un vif intérêt à l'égard du Cadre central du SCEE. Dans l'ensemble, la liste de questions et l'ordre de priorité proposé ont bénéficié d'un large soutien.

7. Le Comité d'experts a élaboré une liste de questions hautement prioritaires à examiner au titre de la mise à jour du Cadre central du SCEE, en s'appuyant sur les retours d'information obtenus lors de la consultation mondiale et sur les recommandations du comité technique. Les autres questions seront intégrées au programme de recherche à long terme pour les futures mises à jour du Cadre central du SCEE. Le Comité d'experts réévaluera régulièrement la liste de questions tout au long du processus de mise à jour afin de veiller à ce que l'ordre des priorités soit respecté et à ce que les questions traitées correspondent à la phase actuelle du processus. La liste des questions à examiner lors de la mise à jour du Cadre central du SCEE est soumise à la Commission de statistique en tant que document de référence, accompagnée d'une synthèse de la consultation mondiale.

B. Processus de mise à jour

8. La mise à jour du Cadre central du SCEE suivra une approche en trois volets : a) réalisation d'une étude technique visant à formuler des recommandations sur les questions recensées ; b) organisation de vastes consultations avec les statisticiens, les utilisateurs et les parties prenantes concernées ; c) coordination et collaboration avec les différentes communautés d'experts et actualisation des processus afin de garantir la cohérence et la pertinence des nouvelles recommandations.

9. Le comité technique mènera ses activités en établissant quatre équipes spéciales, dont les travaux porteront sur : a) les thématiques générales, y compris la cohérence avec le Système de comptabilité nationale ; b) les comptes de flux physiques ; c) les comptes d'activités environnementales et de flux connexes ; d) les comptes d'actifs. Les équipes spéciales seront chargées d'entreprendre des études techniques et de rédiger des notes d'orientation afin de proposer des solutions pour l'actualisation du Cadre central du SCEE, et feront rapport au comité technique. Les équipes spéciales seront soutenues par la Division de statistique et le (la) rédacteur(trice) du Cadre central du SCEE. Le comité technique travaillera en étroite collaboration avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale tout au long du processus de mise à jour (voir ci-dessous, sect. IV.E). Le Comité d'experts supervisera et coordonnera le processus à un haut niveau, et le Bureau assurera un suivi régulier des travaux du comité technique et fournira des orientations à ce dernier.

10. En 2024, les activités ont consisté à parachever la liste des questions relatives à la mise à jour, à mettre en place les équipes spéciales et à trouver des sources de financement. En 2025 et 2026, les équipes spéciales rédigeront progressivement les notes d'orientation et organiseront des consultations mondiales échelonnées afin de les examiner. Le (la) rédacteur(trice) et les équipes spéciales actualiseront ensuite les sections pertinentes du Cadre central du SCEE sous la direction du comité éditorial. Une consultation mondiale sur les chapitres du Cadre central du SCEE devrait avoir

lieu en 2027, et le Cadre actualisé sera soumis à la Commission de statistique pour approbation à sa cinquante-neuvième session, en 2028.

11. Le calendrier des travaux et le processus de mise à jour du Cadre central du SCEE sont coordonnés avec les processus de révision des normes connexes telles que la Classification des fonctions des administrations publiques et le *Manuel de statistiques de finances publiques*, l'objectif étant d'harmoniser le traitement des questions d'intérêt commun, le cas échéant. Une description du processus de mise à jour a été communiquée à la Commission de statistique en tant que document de référence.

C. Financement

12. Le processus de mise à jour sera financé grâce à des contributions en nature, au financement direct d'activités par les pays et les organisations, et à des contributions financières qui seront gérées par le biais d'un fonds d'affectation spéciale. Les pays et les organisations sont encouragés à apporter des contributions en nature, à financer directement des activités ou à contribuer au fonds d'affectation spéciale.

13. Un fonds d'affectation spéciale sera créé pour financer l'élaboration de notes d'orientation ; les services d'un(e) rédacteur(trice) ; la participation d'experts aux réunions du comité technique ; la mise en place de forums mondiaux et régionaux d'utilisateurs ; des services consultatifs ; l'édition, la composition et l'impression de la version actualisée du Cadre central du SCEE.

D. Communication et participation des utilisateurs

14. Comme l'a noté la Commission de statistique lors de sa précédente session, il importe que le Cadre central du SCEE demeure adaptable compte tenu des nouvelles demandes de données environnementales et économiques intégrées. Dans cette optique, le Comité d'experts a adopté une stratégie de communication globale en ce qui concerne la mise à jour. Par exemple, des efforts considérables ont été déployés pour collaborer avec un grand nombre de comptables environnementaux, de comptables nationaux, de décideurs politiques, d'universitaires, d'organisations professionnelles et d'autres acteurs lors de la consultation mondiale sur la liste des questions à examiner pour la mise à jour du Cadre central du SCEE. Cette approche inclusive vise à faire en sorte que la mise à jour permette de répondre aux nouveaux besoins en matière de politiques et de régler d'importantes questions sur le plan statistique. Le Comité prévoit également d'organiser des forums mondiaux et régionaux d'utilisateurs, l'objectif étant de garantir que le Cadre central du SCEE puisse être appliqué dans les pays du monde entier. En outre, il compte continuer de travailler activement avec les groupes d'experts concernés, tels que le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, le Réseau de statisticiens économistes et le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques, afin de recueillir les observations des utilisateurs et leur avis sur la mise à jour.

15. Par l'intermédiaire de son groupe de travail sur la coordination et la communication et en coordination avec le comité technique, le Comité d'experts élaborera une stratégie de communication afin d'échanger avec la communauté au sens large au sujet du processus de mise à jour du Cadre central du SCEE (voir également la section IV.A).

III. Mandat et mode de gouvernance du Comité

16. Les actuels mandat et mode de gouvernance du Comité d'experts ont été approuvés par la Commission de statistique en 2010 [voir décision 41/108 c)], mais les travaux du Comité ont naturellement évolué au cours des dernières années. En conséquence, le Comité a accepté de réexaminer son mandat et son mode de gouvernance actuels et d'évaluer s'il fallait procéder à des ajustements afin qu'ils reflètent fidèlement ses travaux et ses priorités, et d'examiner des moyens d'améliorer l'efficacité et la communication. En janvier 2024, le Bureau a mis en place une petite équipe spéciale chargée de réfléchir à d'éventuelles modifications du mandat et du mode de gouvernance du Comité et à des possibilités d'amélioration de ses méthodes de travail. L'équipe était composée du Président du Comité, des présidents des groupes de travail et des comités techniques, ainsi que de membres du Fonds monétaire international (FMI) et de la Division de statistique.

17. On trouvera des informations plus détaillées sur la structure de gouvernance du Comité d'experts dans la mise à jour du mandat et du mode de gouvernance, qui prévoit des dispositions relatives à l'élection d'un(e) coprésident(e) et à la création d'un groupe directeur, composé de représentants du Bureau auprès de la Commission de statistique, l'objectif étant de renforcer les échanges de haut niveau et d'améliorer la cohérence avec les domaines de travail et les priorités connexes des organismes de statistique. Il est prévu que le groupe directeur se réunisse chaque année en marge des sessions de la Commission et qu'une réunion supplémentaire soit organisée pendant l'année. Le mandat et le mode de gouvernance s'accompagnent d'un document qui décrit les méthodes de travail et le fonctionnement des groupes de travail et des comités techniques du Comité ; les procédures de sélection des membres du Comité et de ses organes ; les mécanismes de communication entre les organes du Comité et les parties prenantes externes ; la coordination avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale.

18. Le mandat et le mode de gouvernance actualisés ont été examinés et approuvés par le Comité d'experts à sa dix-neuvième réunion, en juin 2024, et sont présentés en tant que documents de référence à la Commission pour qu'elle les approuve.

IV. Programme de travail des groupes de travail et des comités techniques du Comité et du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale

19. Cette section porte sur les progrès accomplis et les plans futurs des comités techniques et des groupes de travail du Comité. Elle comprend également un récapitulatif des activités du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale.

A. Domaine A : coordination et communication (dirigé par le Bureau australien de statistique)

20. Le groupe de travail sur la coordination et la communication s'attache à favoriser la collaboration entre les initiatives liées à la comptabilité économique environnementale et à encourager l'utilisation du SCEE pour les nouvelles questions de politique générale. Ces efforts exigent une collaboration et une communication solides et efficaces entre les organismes nationaux de statistique, les ministères de tutelle et la communauté internationale. Cette année, le groupe de travail a lancé une série de webinaires sur l'utilisation du SCEE aux fins de l'élaboration de politiques¹.

¹ Voir <https://seea.un.org/content/webinar-series-uses-seea-policy>.

L'année prochaine, il prévoit de mettre au point une stratégie de communication à l'appui de la mise à jour du Cadre central du SCEE.

21. La série de webinaires vise à mettre en lumière divers domaines d'action prioritaires ou émergents pour lesquels le SCEE peut offrir un éclairage, à présenter les avantages du SCEE, à explorer les domaines dans lesquels le SCEE n'a pas été utilisé mais pourrait jouer un rôle, et à réunir des personnes issues d'horizons différents. Deux webinaires ont été organisés en 2024 sur les liens entre le SCEE et le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment sur la pertinence du SCEE pour les indicateurs phares liés aux écosystèmes. Organisés en collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, les webinaires ont attiré un large public du secteur de la comptabilité environnementale et économique, ainsi que d'autres acteurs issus notamment de la communauté de la biodiversité.

22. Le groupe de travail élaborera une stratégie de communication visant à soutenir la mise à jour du Cadre central du SCEE, afin d'adopter une approche inclusive et de collaborer efficacement avec les communautés de producteurs et d'utilisateurs lors du processus de mise à jour. Il se coordonnera avec le comité technique sur le Cadre central du SCEE pour mettre au point une stratégie de communication (voir également sect. II.D ci-dessous). Il continuera à évaluer les différents groupes œuvrant dans le domaine de la comptabilité environnementale et les relations qu'ils entretiennent, afin d'explorer les possibilités de collaboration.

23. Le groupe de travail continue de se concentrer sur l'intégration du SCEE dans quatre domaines thématiques principaux : la biodiversité, les changements climatiques, la mesure de la durabilité du tourisme et l'économie circulaire. Il s'agit de domaines dans lesquels les comptes peuvent fournir de précieuses informations sur les défis environnementaux.

Biodiversité

24. À sa quinzième réunion, en 2022, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et son cadre de suivi, qui comprend deux indicateurs phares basés sur le SCEE pour les écosystèmes : l'indicateur A.2, sur l'étendue des écosystèmes naturels, et l'indicateur B.1, sur les services fournis par les écosystèmes. En tant que membre du groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du cadre de la biodiversité, la Division de statistique a contribué à la rédaction des métadonnées pour les deux indicateurs phares. Ces efforts ont été menés en étroite consultation avec le comité technique sur le SCEE pour les écosystèmes [pour plus de détails, voir sect. IV.B ii)]. À sa seizième réunion, la Conférence des Parties a notamment examiné les mises à jour techniques apportées au cadre de suivi, la possibilité de ventiler les indicateurs phares et les directives élaborées par le groupe spécial d'experts techniques. La Conférence des Parties devrait adopter une décision sur ces questions à la reprise de sa seizième réunion, qui se tiendra en 2025.

25. Le Comité d'experts continue de collaborer avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique afin d'aider les parties à utiliser des outils et des produits statistiques pour le suivi et l'établissement de rapports sur le Cadre mondial de la biodiversité.

Changements climatiques

26. Les travaux menés dans le cadre du domaine A continuent de viser en priorité à intégrer le SCEE dans les initiatives liées aux changements climatiques. Le domaine A et le Comité d'experts dans son ensemble ont continué à contribuer à la troisième phase de l'Initiative du Groupe des 20 contre les lacunes en matière de

données. Les recommandations 1 à 7 de la troisième phase portent sur le manque de données sur les changements climatiques. Le SCEE fournit la base méthodologique des recommandations relatives à la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre et aux empreintes carbone nationales (recommandation 1), aux comptes de l'énergie (recommandation 2), aux subventions gouvernementales ayant une incidence sur le climat (recommandation 6) et aux dépenses liées à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets (recommandation 7)².

27. Au cours de l'année écoulée, plusieurs réunions et ateliers virtuels ont été organisés à l'intention du Groupe des 20 et des économies participantes dans le cadre de la troisième phase de l'Initiative contre les lacunes en matière de données, afin de définir des objectifs pour les recommandations et de faciliter la mise en œuvre des recommandations 1, 2, 6 et 7. Le Comité d'experts travaille également avec les équipes de l'Initiative contre les lacunes en matière de données chargées de l'application des recommandations 6 et 7 afin d'élaborer des modèles de rapport, lesquels seront intégrés dans le processus de mise à jour du Cadre central du SCEE. Dans les années à venir, le Comité d'experts, et en particulier le comité technique sur le Cadre central du SCEE (domaine B.1) et le groupe de travail sur la constitution de bases de données (domaine C), continuera à travailler en étroite collaboration avec le FMI, qui assure le secrétariat de l'Initiative contre les lacunes en matière de données, afin de perfectionner les méthodes et de faciliter l'accès aux données aux fins de la mise en œuvre des recommandations pertinentes de la troisième phase de l'Initiative (voir également la section IV.A).

28. En outre, le groupe de travail a contribué au forum annuel d'experts de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour les producteurs et les utilisateurs de statistiques liées aux changements climatiques et aux travaux de l'équipe spéciale de la CEE sur le rôle des organismes nationaux de statistique dans la réalisation des objectifs climatiques nationaux. L'équipe spéciale a élaboré des orientations³ sur le rôle des organismes nationaux de statistique dans l'établissement de rapports au titre de l'Accord de Paris, sur la satisfaction des besoins d'information des décideurs nationaux dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, de la promotion de transitions justes et du financement de l'action climatique, et sur l'information du public sur les questions liées au climat. Après une large consultation, le document d'orientation a été approuvé par la Conférence des statisticiens européens en juin 2024 et sera publié en tant que document officiel en 2025.

Mesure de la durabilité du tourisme

29. Après l'adoption du cadre statistique de mesure de la durabilité du tourisme par la Commission statistique à sa cinquante-cinquième session, en 2024, le Comité d'experts a poursuivi son étroite collaboration dans ce domaine avec le Comité de statistique de l'Organisation mondiale du tourisme et le Groupe d'experts sur la mesure de la durabilité du tourisme. Le Groupe d'experts élabore actuellement une stratégie pour l'application du cadre statistique et un ensemble d'indicateurs de base à des fins de comparabilité internationale, sur lesquels s'appuiera l'Organisation mondiale du tourisme afin de développer la base de données internationale sur les statistiques du tourisme. Pour mener à bien ce travail, il mettra en place deux équipes spéciales : l'une sera en charge de la stratégie de mise en œuvre et l'autre des indicateurs de base. En outre, le Groupe d'experts, et en particulier son comité de rédaction, continuera de superviser l'achèvement du cadre statistique de mesure de la

² Voir <https://www.imf.org/en/News/Seminars/Conferences/DGI/g20-dgi-recommendations#dgi3>.

³ Voir <https://unece.org/statistics/documents/2023/12/informal-documents/guidance-role-national-statistical-offices>.

durabilité du tourisme en vue de sa publication et de sa traduction dans les langues officielles de l'ONU. Le Groupe d'experts poursuivra également la mise en œuvre du programme de recherche sur la mesure de la durabilité du tourisme. Il mènera ses activités en coordination avec le Comité d'experts et ses différents groupes de travail.

Économie circulaire

30. Le groupe de travail continue de coordonner ses activités avec l'équipe spéciale de la CEE sur la mesure de l'économie circulaire, établie par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens. En concertation avec l'OCDE, l'équipe spéciale de la CEE a rédigé les lignes directrices de la Conférence des statisticiens européens pour la mesure de l'économie circulaire (partie A : cadre conceptuel, indicateurs et cadre de mesure)⁴. Dans les lignes directrices, il est indiqué que le SCEE constitue un cadre important pour mesurer plusieurs des facteurs de l'économie circulaire et pour évaluer les effets directs et indirects sur des questions telles que les changements climatiques et la perte de biodiversité. L'équipe spéciale de la CEE s'emploie actuellement à rédiger la partie B du cadre, qui offrira des informations plus détaillées sur la manière dont le SCEE peut être utilisé pour mettre au point des indicateurs de base. La partie B fournira des orientations sur les sources de données pour la production des indicateurs de base, exposera les exigences en matière de collaboration institutionnelle et fournira des orientations sur l'utilisation des indicateurs et d'autres exemples pratiques. Le Comité d'experts continuera à participer à ces travaux ; la partie B du cadre devrait être présentée pour approbation à la Conférence des statisticiens européens lors de sa session plénière de juin 2026.

Communication

31. Le site Web du SCEE⁵ et le bulletin d'information trimestriel « SEEA News & Notes »⁶ demeurent les principaux moyens de communication du Comité d'experts avec les parties prenantes et le grand public. Le site Web et le bulletin d'information sont des outils importants qui permettent aux pays de partager leurs expériences et leurs publications nationales, et qui offrent au Comité la possibilité de mettre en lumière les initiatives et les manifestations internationales pertinentes pour la communauté, telles que la série de webinaires sur l'utilisation du SCEE pour l'élaboration des politiques et le septième Forum politique sur la comptabilisation du capital naturel, organisé en mars 2024 par la Banque mondiale, en collaboration avec la Division de statistique.

32. Publié tous les trimestres, le bulletin d'information touche progressivement un public de plus en plus important et a gagné environ 200 nouveaux abonnés au cours de l'année, atteignant un total de 2 200 abonnés. En outre, la Division de statistique continue d'élargir la base de connaissances du site Web du SCEE : environ 70 publications ont été ajoutées en 2024, ainsi que 250 articles et exposés issus de réunions et d'événements.

B. Domaine B : travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs

33. Les activités que mène le Comité d'experts au titre du domaine B consistent essentiellement à faire progresser les travaux méthodologiques relatifs au Cadre central du SCEE et au SCEE pour les écosystèmes et à faciliter leur mise en œuvre

⁴ Voir <https://unece.org/statistics/publications/guidelines-measuring-circular-economy-part-conceptual-framework-indicators>.

⁵ Voir seea.un.org.

⁶ Voir <https://seea.un.org/content/seea-news-and-notes-archive>.

en élaborant des lignes directrices. La présente section décrit l'avancement des travaux et les activités prévues dans ces deux domaines.

1. **Domaine B1 : Cadre central du SCEE** (dirigé par Statistics Netherlands)

34. Bien que le comité technique sur le Cadre central du SCEE consacre principalement ses efforts à la mise à jour du Cadre (voir sect. II), il a continué de servir de plateforme pour faciliter la communication d'informations sur les outils méthodologiques liés au Cadre. En particulier, cette année, il a examiné la mise à jour du Système de comptabilité nationale de 2008 et y a apporté sa contribution, et a participé à l'élaboration des orientations accompagnant le processus de révision du Système de comptabilité nationale, telles que le guide de compilation sur la mesure des ressources naturelles dans les comptes nationaux, l'objectif étant de recenser d'éventuelles incohérences avec le SCEE et d'y remédier.

35. Le comité technique a également donné son avis sur la directive statistique relative à la mesure des flux de matières plastiques tout au long du cycle de vie, élaborée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La directive fournit aux organismes nationaux de statistique et aux autres organisations concernées des orientations méthodologiques relatives à la collecte de statistiques comparables de haute qualité sur les plastiques, l'objectif étant de guider l'élaboration de politiques sur la consommation et la production responsables, l'économie circulaire, etc. Étant donné que la directive utilise le cadre comptable du SCEE pour comptabiliser les plastiques et les déchets plastiques, le comité technique a formulé des observations portant sur la cohérence avec le Cadre central du SCEE.

36. Compte tenu des travaux prévus sur la mise à jour du Cadre central du SCEE, le comité technique s'est élargi à de nouveaux pays, en veillant à assurer une représentation régionale équitable. Trois nouveaux pays ont rejoint le comité technique cette année.

2. **Domaine B2 : SCEE pour les écosystèmes** (dirigé par l'Afrique du Sud)

37. Le comité technique sur le SCEE pour les écosystèmes est chargé de poursuivre et de faire avancer les travaux méthodologiques relatifs au système et de faciliter sa mise en œuvre en élaborant des lignes directrices. Depuis l'adoption du SCEE pour les écosystèmes par la Commission de statistique en 2021, le comité technique a consacré l'essentiel de ses activités à l'élaboration d'orientations techniques visant à soutenir la mise en œuvre au niveau national.

38. Le comité technique a continué d'exécuter son programme de travail pour 2023-2025, l'accent étant mis sur les trois volets suivants : a) l'élaboration de notes d'orientation pratiques pour les pays ; b) l'appui à l'élaboration d'indicateurs phares pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui sont basés sur le SCEE pour les écosystèmes ; c) la supervision des équipes spéciales sur les écosystèmes forestiers et la comptabilité des océans.

39. En ce qui concerne l'élaboration de notes d'orientation pratiques, le comité technique a participé à l'établissement de directives sur l'intégration des types d'écosystèmes agricoles dans la Typologie mondiale des écosystèmes de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), en partenariat avec l'UICN, et il s'emploie actuellement à mettre au point un ensemble structuré de contrôles visant à guider l'utilisation des comptes de services écosystémiques, à les évaluer et à améliorer leur qualité, en partenariat avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne.

40. Le comité technique a continué à affiner les métadonnées pour les indicateurs phares du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal liés au SCEE, à

savoir l'indicateur A.2 (Étendue des écosystèmes naturels), basé sur les comptes de l'étendue des écosystèmes, et l'indicateur B.1 (Services fournis par les écosystèmes), basé sur les comptes de services écosystémiques. Le Cadre de la biodiversité devrait donner un élan considérable à l'action menée par les pays pour développer les comptes des écosystèmes, étant donné que les parties à la Convention sur la diversité biologique commenceront à soumettre leurs rapports nationaux en 2026 et à intervalles réguliers par la suite.

41. Le comité technique a mis en place deux équipes spéciales afin de faciliter le développement de métadonnées pour les indicateurs A.2 et B.1, et il a poursuivi ses travaux concernant l'élaboration de modèles pour l'établissement de rapports nationaux sur ces indicateurs (sous la direction du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique) et la rédaction de directives en matière de compilation. Les équipes spéciales comprennent des membres du comité technique dotés d'une expertise pertinente, des membres du groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs et d'autres experts compétents. L'année prochaine, les deux équipes spéciales commenceront à élaborer des directives en matière de compilation pour les indicateurs, qui devraient être testées dans quelques pays d'ici au début de 2026.

42. La Division de statistique a commencé à mettre en œuvre un projet de deux ans financé par l'Union européenne sur la mise au point d'un cadre de suivi pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, l'objectif étant d'élaborer des directives en matière de compilation pour les indicateurs phares A.2 et B.1 du Cadre de la biodiversité et de les tester dans trois pays participant au projet. Le projet vise également à renforcer les capacités des pays participant au projet afin de faciliter la compilation des comptes des écosystèmes, en particulier des comptes de l'étendue des écosystèmes et des comptes de services écosystémiques, ainsi qu'à concevoir des outils et des ensembles de données mondiales de manière à aider tous les pays à collecter des données au niveau national pour les indicateurs.

43. Le comité technique participe à toutes les initiatives pertinentes visant à faire progresser la conception et la mise en œuvre d'outils pour la comptabilité des écosystèmes, en particulier pour compiler les comptes de l'étendue des écosystèmes et les comptes de services écosystémiques. Il contribue au projet PEOPLE-EA (Pioneering Earth Observation Applications for the Environment Ecosystem Accounting), qui étudie la pertinence de l'observation de la Terre à l'appui de l'établissement de la comptabilité du SCEE et démontre son utilité en ce qui concerne les écosystèmes terrestres et les écosystèmes d'eau douce. En outre, il participe à l'initiative Global Ecosystems Atlas, dirigée par le Groupe sur l'observation de la Terre, qui vise à regrouper sur une même plateforme en ligne, en libre accès, des cartes de qualité sur les écosystèmes mondiaux, régionaux et nationaux.

44. Les deux équipes spéciales sur les écosystèmes forestiers et la comptabilité des océans, qui ont été créées sous l'égide du Comité technique, ont poursuivi leurs travaux visant à faire progresser la comptabilité écosystémique, respectivement en ce qui concerne les écosystèmes forestiers et les océans. L'équipe spéciale sur les écosystèmes forestiers s'est attachée en priorité à élaborer une note technique sur les écosystèmes forestiers afin de clarifier les différences conceptuelles entre ceux-ci et les terres forestières et de fournir des conseils sur les moyens d'identifier les écosystèmes forestiers à l'aide de la Typologie mondiale des écosystèmes de l'UICN. L'équipe spéciale sur la comptabilité des océans a élaboré trois documents de travail visant à faire progresser les méthodologies et la mise en œuvre des comptes des océans dans les pays, qui portaient sur les sujets suivants : a) un bilan mondial de la mise en œuvre des comptes des océans ; b) les structures de données pour la comptabilité des océans ; c) les services écosystémiques marins.

45. En 2024, le comité technique s'est élargi à trois nouveaux pays afin de renforcer la représentation des pays et des régions. Au cours de l'année à venir, il continuera de concentrer ses efforts sur les indicateurs liés au Cadre mondial de la biodiversité, sur l'élaboration de notes d'orientation destinées à faciliter la compilation des comptes des écosystèmes et sur la supervision des travaux des deux équipes spéciales. Il est également prévu qu'il contribue à la mise à jour du Cadre central du SCEE afin d'assurer sa cohérence avec le SCEE pour les écosystèmes, le cas échéant.

C. Domaine C : constitution de bases de données (dirigé par l'OCDE)

46. Le groupe de travail sur la constitution de bases de données est chargé d'établir des bases de données pour les comptes du SCEE conformément aux normes statistiques internationales et aux recommandations visant à soutenir les activités prioritaires du Comité d'experts. Son objectif est de coordonner et d'harmoniser les activités de collecte de données afin de réduire la charge que représente l'établissement de rapports et de créer des synergies. Au cours de l'année écoulée, le groupe de travail a continué de se concentrer sur cinq domaines prioritaires (émissions atmosphériques, énergie, flux matière, terre et eau) qui ont été définis lors de la onzième réunion du Comité d'experts, en 2016.

Bases de données mondiales

47. Au premier semestre de 2024, la Division de statistique et l'OCDE ont diffusé les résultats de la première collecte de données mondiales sur les comptes d'émissions atmosphériques et les comptes de flux d'énergie physique, qui a été lancée en 2023 pour compléter la collecte de données effectuée par Eurostat pour les pays du système statistique européen. Plusieurs pays ne faisant pas partie du système statistique européen ont participé à la collecte de données mondiales sur les comptes d'émissions atmosphériques et les comptes de flux d'énergie physique.

48. Pour le deuxième cycle de collecte de données mondiales, certains ajustements ont été apportés aux questionnaires afin de renforcer leur cohérence avec ceux d'Eurostat et d'améliorer la comparabilité internationale. Dans l'ensemble, les réponses obtenues dans le cadre du cycle de collecte de données de 2024 reflètent une amélioration de la disponibilité et de la granularité des données par rapport au cycle précédent. Les données recueillies lors du cycle de 2024 seront diffusées au début de 2025.

49. Avec le groupe de travail sur la coordination et la communication, le groupe de travail sur la constitution de bases de données mondiales continue de coordonner la troisième phase de l'Initiative contre les lacunes en matière de données et d'y contribuer (voir aussi sect. IV.A). Les questionnaires mondiaux sur les comptes d'émissions atmosphériques et les comptes de flux d'énergie physique servent de modèle pour l'établissement des rapports sur les recommandations 1 et 2 de l'Initiative.

50. Le PNUE poursuit ses travaux sur les comptes de flux matière en actualisant régulièrement la base de données des flux matière à l'échelle mondiale, qui couvre plus de 200 pays et territoires sur la période 1970-2024 et constitue l'une des sources pour les indicateurs 8.4.1/12.2.1 (empreinte matérielle) et 8.4.2/12.2.2 (consommation matérielle nationale) relatifs aux objectifs de développement durable. En 2024, le PNUE a saisi des estimations concernant ces indicateurs dans la base de données mondiale relative aux objectifs de développement durable pour les pays non membres de l'Union européenne, et il a demandé à ces pays de valider les chiffres de la consommation matérielle nationale et, si possible, de les remplacer par des données

nationales. À l'issue de cette phase d'examen, les données seront prises en compte dans la base de données mondiale relative aux objectifs aux alentours de mars 2025.

51. En ce qui concerne les comptes de la couverture terrestre, le groupe de travail a examiné le projet de questionnaire établi par l'OCDE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Division de statistique, en consultation avec Eurostat, l'Agence européenne pour l'environnement et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'objectif étant de commencer à tester le questionnaire dans les pays sélectionnés vers la fin de 2024. Un formulaire d'évaluation a également été élaboré afin de recueillir les commentaires et les suggestions des statisticiens nationaux sur le questionnaire. Au cours de la phase pilote, l'OCDE a envoyé le questionnaire à sept pays membres de l'OCDE, tandis que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture l'a envoyé à 17 États membres, en coordination avec la Division de statistique. Les activités liées aux comptes de la couverture terrestre sont coordonnées avec les travaux en cours sur les comptes de l'étendue des écosystèmes, notamment ceux menés par Eurostat. Les résultats de l'étude pilote devraient être évalués et communiqués au Comité en 2025.

52. En ce qui concerne la comptabilité de l'eau, l'OCDE a lancé une étude pour déterminer s'il était possible de compiler les comptes de flux physiques pour l'eau en s'appuyant sur les sources de données disponibles, notamment le questionnaire conjoint OCDE/Eurostat sur l'état de l'environnement (eaux intérieures) et les questionnaires de la Division de statistique et du PNUE sur les statistiques de l'environnement (section sur l'eau)⁷, et pour trouver des moyens de remédier aux lacunes grâce aux estimations fondées sur des modèles. L'OCDE et la Division de statistique coordonneront l'étude de faisabilité afin d'assurer une approche globale. En parallèle, Eurostat prévoit de mener une étude sur les pays du système statistique européen afin d'évaluer la qualité des données disponibles et de vérifier qu'elles sont complètes et permettent de comptabiliser les ressources en eau destinées à la consommation humaine (ménages, industrie, agriculture). En outre, Eurostat envisage d'étudier la possibilité d'utiliser des estimations fondées sur des modèles aux fins de la compilation des comptes de flux physiques pour l'eau. Le groupe de travail établira un rapport sur les conclusions de ces études de faisabilité et une première série de recommandations sera examinée à la réunion du Comité d'experts, en juin 2025. Les recommandations porteront à la fois sur la faisabilité de la mise en œuvre et sur la cohérence avec le SCEE pour les écosystèmes.

53. Étant donné que les comptes d'émissions atmosphériques basés sur le SCEE et portant sur un grand nombre de pays peuvent aider à suivre de près les tendances structurelles en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES), Eurostat, l'Agence internationale de l'énergie, le FMI, l'OCDE et la Division de statistique ont collaboré pour mettre au point des techniques d'estimation visant à produire des données trimestrielles sur les émissions de GES qui soient alignées sur les statistiques trimestrielles du produit intérieur brut, en exploitant les données disponibles aussi efficacement que possible. La méthodologie pour la formulation de ces estimations est détaillée dans la publication du FMI intitulée *Data for a Greener World: A Guide for Practitioners and Policymakers* (Des données pour un monde plus vert : un guide pour les praticiens et les décideurs politiques). Le FMI, Eurostat et l'OCDE se sont appuyés sur ces travaux pour publier des comptes trimestriels d'émissions de GES basés sur le SCEE à titre expérimental.

54. Dans la perspective de la période qui suivra l'actuelle feuille de route pour 2021-2025⁸, axée sur cinq comptes prioritaires, le groupe de travail a commencé à réfléchir

⁷ Voir <https://unstats.un.org/unsd/envstats/questionnaire>.

⁸ Voir https://seea.un.org/sites/seea.un.org/files/area_c_roadmap_status_of_accounts.pdf.

aux comptes prioritaires pour la prochaine feuille de route qui débutera en 2026. L'objectif est notamment de réévaluer les comptes prioritaires actuels et d'en définir de nouveaux. Les comptes prioritaires pour la prochaine période quinquennale (2026-2030) seront proposés lors de la prochaine réunion du Comité d'experts en 2025.

Intelligence artificielle au service de l'environnement et de la durabilité pour le SCEE

55. La huitième Conférence internationale sur les mégadonnées et la science des données pour les statistiques officielles⁹, qui avait pour thème « Utiliser les données intégrées pour éclairer les politiques de lutte contre les changements climatiques et de développement durable », s'est tenue à Bilbao, en Espagne, du 10 au 14 juin 2024, et a été organisée par les chercheurs du Centre basque de lutte contre les changements climatiques, qui ont mis au point l'outil d'intelligence artificielle pour le SCEE (ARIES pour le SCEE)¹⁰. La communauté du SCEE a joué un rôle prépondérant dans l'organisation de la Conférence et le choix de son programme, qui comprenait une session sur le thème « Utiliser les mégadonnées, la télédétection et les sciences participatives pour guider l'élaboration des politiques de biodiversité » et une autre sur le thème « La modélisation intégrée au service de la cartographie de l'étendue de l'écosystème et des services écosystémiques ». Après la Conférence, un atelier technique sur l'outil ARIES pour le SCEE a été organisé, au cours duquel les professionnels des organismes nationaux de statistique ont été initiés à la plateforme ARIES à travers des exercices pratiques sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la compilation des comptes des écosystèmes.

56. Parmi les principales activités entreprises en 2024, citons : la poursuite des travaux sur le centre sectoriel d'ARIES pour le SCEE¹¹ grâce à la collaboration entre le Centre basque de lutte contre les changements climatiques, le Centre international de physique de Donostia, la Division de statistique et le Service géologique des États-Unis ; la participation en présentiel et en ligne à des ateliers de renforcement des capacités en Afrique, en Europe et en Amérique latine ; la fourniture d'un soutien technique sur la compilation de la comptabilité des écosystèmes à plusieurs pays, dont l'Allemagne, la Colombie, la Grèce, l'Italie, le Nigéria, la Norvège, le Sénégal et la Slovaquie ; la réalisation de tests de modèles avec des organismes nationaux de statistique ; le couplage de la plateforme ARIES à la plateforme openEO de l'Agence spatiale européenne, qui permet d'intégrer progressivement à l'écosystème ARIES les modèles développés dans le cadre du projet de l'Union européenne sur la comptabilisation intégrée du capital naturel ; la poursuite de l'établissement de valeurs estimatives de référence globales des stocks de carbone de la végétation et des sols pour les écosystèmes terrestres, utilisées dans le rapport de la Banque mondiale intitulé *Évolution des richesses des nations*. L'équipe d'ARIES aide également le FMI à élaborer un cadre d'indicateurs prospectifs tenant compte des risques physiques et des risques de transition, afin d'atténuer les effets des aléas climatiques, de plus en plus fréquents et de plus en plus graves, sur la population et les économies. Le nombre d'utilisateurs de l'application est passé d'environ 4 800 à 6 000.

D. Domaine D : mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques (dirigé par le Bureau national de statistique du Kenya et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique)

57. Le groupe de travail de l'application et du renforcement des capacités statistiques est chargé de coordonner les activités de renforcement des capacités et de

⁹ Voir <https://unstats.un.org/bigdata/events/2024/conference/>.

¹⁰ Voir <https://seea.un.org/content/aries-for-seea>.

¹¹ Voir <https://unstats.un.org/bigdata/hubs/spain/>.

superviser l'Évaluation mondiale relative à la comptabilité environnementale et économique et aux statistiques connexes, qui est réalisée chaque année par la Division des études statistiques. Au cours de l'année écoulée, le groupe de travail s'est également employé à redynamiser le réseau des personnes référentes pour le SCEE.

Évaluation mondiale relative à la comptabilité environnementale et économique et aux statistiques connexes

58. L'évaluation mondiale aide à mieux comprendre la mise en œuvre du SCEE au niveau national, y compris les dispositions institutionnelles et de financement, les priorités et les plans futurs des pays pour la mise en œuvre de la comptabilité, l'assistance technique reçue et fournie, et l'utilisation des comptes¹². Elle permet également d'effectuer le suivi de l'indicateur 15.9.1 relatif aux objectifs de développement durable, qui porte sur l'intégration des valeurs des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, les mécanismes de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et la comptabilité, grâce à la mise en œuvre du SCEE. En 2024, l'évaluation mondiale a été menée sous la forme d'une évaluation abrégée, réalisée entre les années au cours desquelles sont effectuées les évaluations de référence, afin de recueillir des informations sur des comptes spécifiques compilés par les pays. Les résultats ont été communiqués à la Commission de statistique en tant que document de référence.

Redynamisation du réseau des personnes référentes pour le SCEE

59. Comme l'a demandé le Comité d'experts, le groupe de travail a revu le mandat du réseau des personnes référentes pour le SCEE et l'a mis à jour, afin de refléter les suggestions de l'ensemble de la communauté du SCEE. Conformément au nouveau mandat, les personnes référentes sont chargées des missions suivantes : répondre aux demandes internationales, et notamment coordonner les réponses des pays à l'Évaluation mondiale et les efforts de collecte de données ; servir de point de contact pour les questions posées par les organismes internationaux sur la comptabilité environnementale des pays et, le cas échéant, soutenir les activités au niveau national ; partager les connaissances et les informations relatives à la mise en œuvre du SCEE avec l'ensemble du réseau. Le Comité a approuvé la mise à jour du mandat actualisé à sa dix-neuvième réunion. L'année prochaine, le groupe de travail prévoit de collaborer régulièrement avec les membres du réseau des personnes référentes pour le SCEE en partageant des informations sur les activités liées au SCEE, les projets de renforcement des capacités et d'autres informations pertinentes. Les pays sont également encouragés à donner des moyens d'action aux personnes référentes pour le SCEE au niveau national et à coopérer avec elles. La plupart des personnes référentes travaillent dans les organismes nationaux de statistique, qui devraient promouvoir leur visibilité aux niveaux national et international.

Résumé des principales activités mises en œuvre par les membres du groupe de travail

60. Le groupe de travail coordonne les activités de renforcement des capacités aux niveaux mondial et régional, et veille à ce que les enseignements tirés de la mise en œuvre du SCEE dans les pays soient partagés plus largement. Afin d'améliorer la coordination des activités de renforcement des capacités, le Comité d'experts a décidé d'élargir la composition du groupe de travail en charge du domaine D et d'y inclure, entre autres, les banques régionales de développement, d'autres organisations internationales et d'autres entités chargées de la mise en œuvre du SCEE, ainsi que des pays. On trouvera ci-après un résumé des principales activités mises en œuvre par

¹² Voir <https://seea.un.org/content/global-assessment-environmental-economic-accounting>.

les membres du groupe de travail. Il convient de noter que plusieurs membres du groupe de travail, en particulier les entités des Nations Unies, continuent de manquer de ressources pour mener à bien les activités de mise en œuvre du SCEE en raison de la crise des liquidités, et qu'en conséquence, leurs initiatives de renforcement des capacités ont été limitées au cours de l'année écoulée.

61. En coopération avec des partenaires, la Division de statistique a organisé deux ateliers en présentiel : un atelier, organisé en collaboration avec l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, portait sur l'appui fourni aux pays d'Asie centrale et du Caucase pour l'élaboration de politiques relatives à la lutte contre les changements climatiques et à la biodiversité ; le second, qui portait sur les statistiques, les bilans et la comptabilité dans le domaine de l'énergie, a été organisé en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques, l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques et l'Agence internationale de l'énergie. En plus de l'exécution du projet financé par l'Union européenne sur la mise au point d'un cadre de suivi pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (voir également la section IV.B.2), la Division de statistique commencera également à mettre en œuvre un projet quadriennal au titre du Compte pour le développement (dix-septième tranche) visant à promouvoir l'action climatique fondée sur des données probantes grâce à l'intelligence artificielle et à l'innovation en matière de données dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, l'accent étant mis sur la comptabilité des océans, les zones côtières et les pressions que les changements climatiques exercent sur les écosystèmes côtiers.

62. Par l'intermédiaire de sa Division de statistique et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé plusieurs ateliers mondiaux et régionaux en présentiel en 2024, en collaboration avec des partenaires, axés sur la comptabilité de l'énergie, des émissions atmosphériques, de l'eau et des écosystèmes, et elle a facilité la mise en place de cours en ligne sur le Cadre central du SCEE et les indicateurs des changements climatiques fondés sur le SCEE. Une assistance technique (en présentiel et à distance) a été fournie aux pays suivants : Bhoutan (forêts, terres), Fidji (forêts), Maldives (feuille de route du SCEE), Mongolie (déchets), Palaos (énergie, eau), Samoa (eau, océans), Tonga (énergie, terres) et Vanuatu (terres). En outre, deux séances de partage des connaissances sur le SCEE ont été organisées dans le cadre de la Communauté de pratique de la région Asie-Pacifique sur l'intégration des données. En 2025, la CESAP poursuivra ses activités de renforcement des capacités sur le SCEE. À cet effet, elle fournira notamment une assistance technique ciblée et organisera des ateliers en ligne et en présentiel sur les questions prioritaires liées au SCEE en Asie et dans le Pacifique, y compris celles qui touchent aux informations relatives aux changements climatiques.

63. En collaboration avec l'Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth, le PNUE a ajouté un nouveau module sur les flux commerciaux à son cours d'apprentissage en ligne sur les comptes de flux de matières à l'échelle de l'économie. En plus de ce module, et d'un autre portant sur l'extraction nationale, deux modules supplémentaires seront lancés en 2025 sur les extrants matériels et les soldes comptables. Le PNUE a également entrepris des activités de renforcement des capacités sur les comptes de flux de matières à l'échelle de l'économie en Équateur et en Namibie, et a fourni une aide au Burundi pour la définition des comptes prioritaires et au Bhoutan pour la gestion des comptes forestiers (en collaboration avec la CESAP). Ces activités se poursuivront en 2025.

64. La Banque asiatique de développement collabore actuellement avec certains pays membres pour compiler des comptes du SCEE, notamment l'Arménie (émissions

atmosphériques), la Thaïlande (forêts, terres) et le Kazakhstan (capital naturel). Elle mène également des travaux avec l'Indonésie sur la comptabilité des océans et s'emploie à formuler des estimations initiales concernant l'économie océanique de l'Indonésie. En outre, une formation sur le SCEE a été organisée aux Philippines. Enfin, des activités ont été lancées dans le cadre d'un projet de trois ans visant à actualiser et à moderniser la mise en œuvre du SCEE en Mongolie, et des discussions sont en cours concernant d'autres projets d'assistance technique dans d'autres pays.

65. En 2024, le FMI a organisé deux séances en présentiel et un atelier de haut niveau de trois jours sur les statistiques relatives à l'environnement et aux changements climatiques pertinentes au niveau macroéconomique. En outre, une formation virtuelle a été organisée à l'intention des pays membres d'Amérique centrale et de la République dominicaine. Ces cours ont été adaptés aux participants et aux régions, l'accent étant mis sur les concepts de la comptabilité environnementale, l'évaluation des données et les méthodes d'estimation. Le FMI met également en œuvre un programme de développement des capacités financé par le Secrétariat suisse d'État à l'économie dans 10 pays, dont l'Afrique du Sud, le Bangladesh, la Colombie, le Ghana, l'Indonésie, le Pérou et le Viet Nam, l'objectif étant de compiler et d'ajuster les comptes de l'énergie et des émissions atmosphériques, ainsi que les indicateurs de risques physiques et de risques de transition dans le cas du Mozambique. Une formation sur la compilation des comptes de l'énergie et des émissions atmosphériques a été organisée conjointement avec le Secrétariat suisse d'État à l'économie à l'intention des pays participant au projet.

E. Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale (dirigé par l'Office fédéral allemand de la statistique)

66. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale est un groupe d'étude de la Commission de statistique qui offre aux experts provenant d'organismes nationaux de statistique, d'organisations internationales, d'universités et d'instituts de recherche un forum permettant de favoriser le développement méthodologique du SCEE et sa mise en œuvre. Il se réunit chaque année pour examiner des sujets de recherche et coordonne étroitement son programme de travail avec le Comité d'experts. Le Groupe de Londres a accepté de collaborer avec le comité technique sur le Cadre central du SCEE en ce qui concerne la mise à jour du Cadre, en élaborant conjointement des documents de position sur les questions pertinentes et en offrant un espace de concertation pour des débats approfondis.

67. Organisée par le Bureau d'analyse économique des États-Unis, la 30^e réunion du Groupe de Londres s'est tenue à Washington du 30 septembre au 3 octobre 2024¹³. Pendant plus de deux jours, les participants à la réunion ont examiné les documents préparés pour la mise à jour du Cadre central du SCEE, qui portaient sur les sujets suivants : la comptabilisation des flux anthropiques présents dans l'environnement ; le traitement des systèmes d'échange de droits d'émission et les questions relatives aux impôts et aux subventions ; la comptabilisation des dépenses liées à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci ; le traitement de l'eau dans le Cadre central du SCEE ; la définition et l'étendue du capital naturel ; la comptabilité des sols. Les documents seront parachevés compte tenu des observations recueillies et seront directement intégrés dans les travaux des équipes spéciales créées pour la mise à jour du Cadre central du SCEE. Les experts du Groupe de Londres ont été invités à manifester leur souhait de rejoindre ces équipes spéciales.

¹³ Voir <https://seea.un.org/events/london-group-environmental-accounting-30th-meeting>.

68. Dans le cadre de la réunion, des séances ont aussi été spécialement organisées afin d'examiner des questions liées aux comptes des écosystèmes et aux comptes des forêts, aux valeurs monétaires associées aux services écosystémiques, à la prise en compte des aléas et des indicateurs de risque, ainsi qu'à d'autres applications du Cadre central. Enfin, au cours d'une manifestation festive organisée à l'occasion du trentième anniversaire du Groupe de Londres, les participants ont analysé le rôle essentiel joué par le Groupe dans l'établissement des normes SCEE, réfléchi à la voie à suivre et évoqué des anecdotes tirées des 29 réunions précédentes.

69. À sa 30^e réunion, le Groupe de Londres a accepté de réexaminer son mandat et de modifier son nom afin de mieux refléter la portée de ses travaux en matière de comptabilité environnementale et économique, compte tenu de la modification du mandat et du mode de gouvernance du Comité. Il fera rapport à la Commission de statistique une fois l'examen achevé. La prochaine réunion du Groupe de Londres sera organisée par Statistics Estonia et se tiendra en septembre 2025 à Tallinn. Cette réunion sera l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement des questions relatives à la mise à jour du Cadre central du SCEE, ainsi que de mettre en commun les expériences et d'aborder les questions méthodologiques liées au SCEE pour les écosystèmes.

V. Questions à examiner

70. La Commission de statistique est invitée à :

a) Approuver le programme de travail relatif à la mise à jour du Cadre central du SCEE, qui englobe la liste des questions à examiner, le processus de mise à jour, le financement, ainsi que la communication et la collaboration avec les parties prenantes, tel que présenté à la section II (A à D) ;

b) Approuver la modification du mandat et du mode de gouvernance du Comité, telle que présentée à la section III ;

c) Donner son avis sur le programme de travail global des groupes de travail du Comité et des comités techniques, tel que présenté à la section IV (A à D) ;

d) Donner son avis sur la participation continue du Comité d'experts aux initiatives relatives à l'économie circulaire, à la biodiversité et au tourisme durable, et aux initiatives de lutte contre les changements climatiques, ainsi que sur sa participation à la troisième phase de l'Initiative contre les lacunes en matière de données et à la mise en œuvre des recommandations sur les changements climatiques (voir sect. IV.A) ;

e) Donner son avis sur les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre du SCEE pour les écosystèmes, en particulier à l'appui du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et l'élaboration d'orientations visant à faciliter la compilation des comptes des écosystèmes (voir sect. IV.B.2) ;

f) Donner son avis sur les progrès réalisés en ce qui concerne la création de bases de données mondiales pour les domaines prioritaires du SCEE et sur le projet de définition d'autres domaines prioritaires (voir sect. IV.C) ;

g) Donner son avis sur les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre du SCEE et la coordination des activités de renforcement des capacités dans les pays, ainsi que sur la collaboration avec les personnes référentes au niveau national pour le SCEE (voir sect. IV.D) ;

h) Donner son avis sur le programme de travail du Groupe de Londres, tel que présenté à la section IV.E.